

## FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

### Préambule

La restauration scolaire de notre cité scolaire accueille chaque année environ 1200 demi-pensionnaires. Ce service est géré par le Lycée Général Frantz Fanon, qui a le privilège d'avoir sa propre cuisine et une équipe de 11 employés pour élaborer et concevoir des menus équilibrés riches en saveur pour vos enfants.

### PRINCIPES GENERAUX

Le service de restauration fonctionne les jours de présence des élèves sur 5 jours en fonction des modalités définies par le Chef d'Etablissement et en fonction du calendrier scolaire.

2 Services sont assurés pour les élèves :

1. Le 1<sup>er</sup> service de 11h30 – 12h30
2. Le 2<sup>ème</sup> service de 12h30- 13h

Concernant les commensaux, un espace exclusif est dédié à leur restauration de 11h30 à 13h.

Les élèves doivent respecter le règlement intérieur de la demi-pension (Affichage sur les sites des Etablissements).

Vous êtes invités à en prendre connaissance.

- Avant le passage au self : le lavage des mains avec une solution appropriée.
- Lors du passage au self et au réfectoire : les portables, écouteurs et casquettes sont interdits.
- En réfectoire : Une bonne tenue à table et de propreté est requise.
- Le bénéfice de la restauration peut être retiré à tout élève dont la conduite n'est pas compatible avec la vie en collectivité. En cas de fraude, de non-respect de la vie en communauté, des personnels, du matériel ou de la nourriture, une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée. L'appréciation de ce manquement relève du Chef d'Etablissement.

### Inscription

L'inscription se fait en remplissant le formulaire réservé à cet effet et en le transmettant à [intendance.9720350y@ac-martinique.fr](mailto:intendance.9720350y@ac-martinique.fr)

### Remboursement des frais de la demi-pension

Sur demande par email ou courrier lorsque l'élève quitte définitivement l'établissement ou en fin d'année scolaire.

Pièces justificatives obligatoires à fournir : demande + état + RIB du parent responsable.

### ORGANISATION DE LA DEMI-PENSION

#### 1. Réservation des repas

Dans le cadre de la politique de lutte contre le gaspillage :

Tout élève, y compris les commensaux doivent OBLIGATOIREMENT effectuer leur réservation de repas via l'application TurboSelf au plus tard à 6h du matin.

Le service de réservation des repas en ligne via TURBOSELF est disponible **7jours/7** de 4h30 à 23h.

Tout repas réservé non consommé est débité. Vous ne pouvez demander à l'intendance l'annulation de la réservation qu'en cas d'absence de professeurs ou d'élève malade (justificatif à produire).

## **2. Le passage au self**

Pour le passage au self l'élève doit avoir **obligatoirement sa carte + avoir effectué sa réservation.**

Dans le cas contraire, **les lycéens** mangeront au 2ème service de restauration à 13h **et s'il reste des rations.**

Concernant **les collégiens** qui ont réservés mais qui ont oublié leur badge ils déjeuneront à chaque fin de service.

## **3. Rachat de carte-badge**

La carte-badge est la propriété de votre enfant, en cas de perte, de carte démagnétisée ou autre, l'élève doit faire le rachat d'une nouvelle carte **obligatoire pour le passage au self.**

## **TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT**

Le prix du repas est fixé et revu en Conseil d'Administration chaque année.

**Tarif carte-badge** : 10 €

### **Tarifs élèves :**

Collège : 1 repas à 2.20 €

L.G.T et LP : 1 repas à 3.60 € pour les lycéens.

1 repas à 3.25 € pour les élèves POST-BAC.

### **Tarifs commensaux et autres :**

- C.A, Aide éducateur, FSC LGT/LP, Invités élèves : 3.60 €
- ATTEE/ Personnel CAT.C : 3.74 €
- Personnel CAT.B : 4.42 €
- PROF CAT A : 4.50 €
- Invités : 5.00 €

### **Les modalités de paiement :**

Doivent être privilégiés les paiements suivants :

1. Le paiement en ligne via l'application Turboself
2. Le paiement par téléphone au 0596.58.02.50 (paiement sécurisé, l'envoi d'un reçu est opéré sur l'email communiquée lors de l'inscription)
3. Le paiement par chèque (dépôt par l'élève dans la boîte aux lettres réservée à cet effet en mentionnant au dos le nom et prénom de l'élève (éventuellement le n° de carte turbo de l'élève))
4. Le paiement en espèces ou CB au bureau 2 Intendance **uniquement** sur rendez-vous et selon un calendrier de paiement qui sera communiqué régulièrement sur le site du LGT Frantz FANON.

## **DISPOSITIONS DIVERSES**

Le fond social peut venir en aide aux parents rencontrant des difficultés financières pour la prise en charge des repas de leur enfant.

Vous pouvez vous rapprocher de l'assistante sociale de l'établissement de votre enfant pour plus de renseignements.

- \* Assistante sociale du LGT : Port 0696 29 72 47
- \* Assistante sociale du collège et du LP : Port : 0696 80 30 05